

A PROPOS DE L'INFIXATION EN FRANÇAIS : ANALYSE MORPHÉMATIQUE ET ASPECTUELLE DE QUELQUES VERBES

Clément KOAMA

Université Nazi Boni, Burkina Faso

koamac@yahoo.fr

Résumé : Le verbe en français se distingue des autres classes de mots par la complexité de sa morphologie qui rend délicate la segmentation en morphèmes. Le cas des verbes construits sur la base d'autres verbes interroge quant à la nature du procédé dérivatif, si l'on s'engage dans une analyse morphématique, d'autant plus que, ordinairement, l'affixation est réduite à l'adjonction d'un préfixe ou d'un suffixe à une base. Certains lexicologues évoquent pourtant l'infixation, type de dérivation peu répandu, sans que le sujet ne fasse véritablement objet de recherche approfondie. La préoccupation dans cet article est de montrer que les éléments de forme et de sens qui entrent dans la construction des verbes dérivés d'autres verbes présentent un certain nombre de régularités sur le plan morphosémantique qui autorisent à leur attribuer une fonction distincte de celle des suffixes. La réflexion porte également sur les valeurs aspectuelles qu'expriment les sèmes qui distinguent les bases des dérivés.

Mots-clés : morphologie dérivationnelle, infixation, morphosémantique, aspect verbal

Abstract : The verb in French is distinguished from other word classes by the complexity of its morphology which makes segmentation into morphemes difficult. The case of verbs constructed on the basis of other verbs questions the nature of the derivative process, if we engage in a morphematic analysis, all the more so since affixation is usually based on prefixes and suffixes. Some lexicologists, however, evoke infixation, a type of derivation that is not widely used, without the subject really being the subject of in-depth research. The concern in this article is to show that the elements of form and meaning which enter into the construction of verbs derived from other verbs present a certain number of regularities on the morphosemantic level which allow them to be assigned a function distinct from that of suffixes. . The reflection also concerns the aspectual values expressed by the semes which distinguish the bases from the derivatives.

Keywords: derivational morphology, infixation, morphosemantics, verbal aspect

Introduction

Le traitement de la morphologie dérivationnelle en français en réduit généralement les procédés à l'affixation préfixale, suffixale et parasynthétique. Ce qu'en dit la *Grammaire méthodique du français* (Riegel *et al*, 2016, p. 901), ouvrage de référence de bonne réputation, peut servir d'illustration dans ce sens : « Un mot

dérivé est formé par l'adjonction d'un ou plusieurs affixes (préfixes ou suffixes) soudés à un morphème lexical de base (ou radical, bien que ce terme soit souvent réservé aux bases suivies d'une désinence) ». Cette réalité a souvent conduit à affirmer l'inexistence d'infixe dans cette langue.

L'infixation est pourtant évoquée, de manière rapide certes, comme un procédé néologique dans des ouvrages ou des cours de linguistique française, même si les auteurs en font remarquer la rareté. Ainsi en est-il de celui que propose Denis Creissels¹ (2015, p. 9) dans lequel il affirme, par opposition aux préfixes et aux suffixes, que « les *infixes* (qui se placent à l'intérieur de la base) [...] sont par contre infiniment moins répandus ». Si cet auteur invite à se méfier des emplois abusifs du terme d'infixe, le site pédagogique *Je révise.fr*² saute sans hésitation le pas, en proposant des exercices d'identification d'infixes dans une liste de verbes. B. Pottier (1962, p. 179) complète sa définition de l'infixe par cet exemple : « boiter, modifié par la notion de quantité exprimée par *-ill-* donne boitiller ».

On peut donc admettre qu'un certain nombre de verbes français sont construits par infixation. Masmoudi Fatna par exemple indique, dans un cours de lexicologie³, que certains lexicologues analysent comme un infixe la forme *-ot-* dans le verbe *tapoter*. La rareté n'étant pas un gage sérieux de manque de pertinence et n'ayant pas connaissance de travaux remettant en cause de telles analyses, nous avons jugé intéressant d'approfondir la question, en l'orientant d'une part vers la fonction sémantique de ces affixes afin d'y rechercher certaines régularités, et d'autre part vers le fonctionnement aspectuel des verbes ainsi construits. Quelles marques aspectuelles sémantiques de ces affixes les distinguent de la base ? Quels sèmes communs à ces constructions verbales peut-on dégager ? Nous postulons que, indépendamment du temps, du mode ou de tout autre modalisateur, l'infixe à lui seul introduit dans la base verbale une aspectualité sémantique du double point de vue quantificationnel et configurationnel, au sens de Tournarde⁴ (2004) qui propose une synthèse complète

¹ Un cours d'initiation à la linguistique de terrain accessible à l'adresse suivante https://llacan.cnrs.fr/fichiers/cours/Creissels/ling_ter_Morphologie.pdf, consulté le 11 /09/2021

² <https://www.jerevise.fr/infixe.html>

³ Il s'agit d'un cours donné à l'Université Mohamed Khider Biskra en Algérie, accessible en ligne à l'adresse : http://ekldata.com/cC6BVVIzgB_Uc4r2dNzVVBbkhGU/cours-du-2eme-annee-anglais-la-lexicologie.pdf, consulté le 10/09/2021

⁴ La liste est complétée par les aspectualités phasales, délimitatives, concomitatives et présuppositionnelles.

des aspects verbaux à partir d'une palette de typologies. Cet article se donne pour finalité une analyse morphosémantique et aspectuelle d'un corpus de verbes potentiellement infixés, eux-mêmes dérivés de verbes de base.

1. Cadres théorique et conceptuel

Deux notions semblent indispensables à cerner pour une appréhension de la question traitée: la morphématique et l'aspectualité verbale. D'une part, une réflexion sur les affixes ne saurait faire fi d'une approche morphématique, puisqu'il s'agit d'isoler des éléments en vue d'en déterminer la nature et la fonction. D'autre part, le verbe véhicule outre le nombre, la personne, le temps et le mode, un trait aspectuel à la fois lexical (rapport avec le monde socioculturel) et grammatical (utile à la construction de la scène).

1.1. *Principes de l'analyse morphématique*

L'analyse est une opération mentale qui procède par dissociation des formes complexes susceptibles d'être décomposées en unités atomiques. Elle repose sur le postulat que ce qui est atomique est isolable. De la même manière, combiner des unités atomiques constitue « le seul mode de fabrication du régulier » (B. Fradin, 2003, p. 27) et c'est ce modèle qui a abouti à la Morphologie morphématique combinatoire (MMC)⁵ fondée sur trois piliers : les unités minimales, la construction du complexe et la réalisation matérielle des unités linguistiques.

L'analyse des unités linguistiques revêt un caractère rigoureux, au sens de scientifique, avec l'approche morphématique. Le caractère peu clair du terme mot dont la délimitation est sujet à caution, fait du morphème l'élément définissable d'un point de vue pragmatique. Parce qu'il est précisément défini, le morphème permet une description innovante de la langue. On peut regretter que ce ne soit pas une notion suffisamment intégrée dans les linguistiques particulières des langues. Si les mots simples fonctionnent comme des morphèmes, la difficulté de l'analyse morphématique tient au fait que le morphème n'est pas « le prototype du mot » (C. Touratier, 2002, p. 7). J. Marouzeau (1969, p. 148) y voit un élément de formation

⁵ Concept créé par Fradin (2003) et renvoyant à un ensemble de théories de la morphologie dans lequel on retrouve toutes les orientations qui font du morphème l'unité minimale de l'analyse morphologique.

propre à « conférer un aspect grammatical aux éléments de signification ». L'infixe, défini comme une « partie de mot qui se place à l'intérieur des mots, de la même façon que le préfixe à la tête, et le suffixe » (Litré), doit alors être abordé dans sa fonction morphémique. Comme le rappelle C. Touratier (2002, p. 5), l'intérêt que l'on peut tirer de l'analyse en morphèmes, c'est le renouvellement de « la description des faits grammaticaux, tout en la rendant plus rigoureuse et plus satisfaisante ».

1.2. *Aspectualité du système verbal*

Il n'est pas aisé de définir de manière synthétique un phénomène largement étudié et auquel une riche littérature a bien été consacrée. L'étude de l'aspect verbal en français tire son origine des recherches visant à décrire dans les langues romanes des catégories étudiées dans les langues slaves (le russe par exemple) et les langues classiques (le latin par exemple). La notion d'aspect verbal renvoie de ce fait à des phénomènes si hétérogènes qu'ils rendent difficile la proposition d'une définition satisfaisante d'un trait de plume. On distingue ordinairement trois catégories aspectuelles : l'aspect grammatical, l'aspect lexical et l'aspect temporel.

L'aspect grammatical repose sur trois paramètres sémantiques combinables, caractérisés par le fait de « disposer de procédés morphologiques spécifiques – périphrases et/ou adverbes – pour leur expression » (C. Foullioux et E. De Vicente, 1995, p. 118) : le caractère duratif ou non de la manière dont le procès est appréhendé ; le déroulement du procès et l'opposition entre action unique (ponctuel, singulatif) et action répétée (itératif, fréquentatif). Un verbe a un aspect duratif s'il exprime une action considérée comme se déroulant dans le temps. La longue durée est généralement marqué par l'emploi de semi-auxiliaires tels que *être en train de*. L'approche de la durée peut se lire en rapport avec le commencement de l'action (aspect inchoatif), l'évolution en termes d'intensification (aspect progressif), la poursuite de l'action commencée avant le début de l'énonciation (aspect continuatif) et la finition exprimant une action qui s'arrête (aspect conclusif). La distinction entre ponctuel et non ponctuel repose sur la présence de marques spécifiques pour le second et « un degré zéro de marques » pour le premier, selon l'expression de C. Foullioux Caroline et E. De Vicente (1995, p. 123). L'action est réalisée une seule fois (Pierre a téléphoné). On a un aspect non ponctuel lorsque l'action se réalise plus d'une fois. Cet aspect se déploie en itératif et en habituel, pas toujours facile à démêler.

L'aspect lexical renvoie aux sèmes inhérents à la base lexicale du verbe. Ceux-ci traduisent la nature intrinsèque de l'action du verbe en fonction des paramètres de l'aspect grammatical. De ce point de vue, une opposition peuvent être faite entre duratif et non duratif : dormir/tirer ; chercher/trouver...

L'aspect temporel concerne les marques de conjugaison qui comportent simultanément des sèmes de temporalité et des sèmes d'aspectualité. Ces derniers renvoient au caractère accompli/non accompli de l'action exprimée par le verbe au moment de l'énonciation. L'accompli s'entend une action considérée par l'émetteur comme finie. Il exprime une temporalité antérieure (passé) et présente deux catégories : le résultatif et le perfectif. Le résultatif est achevé mais ses conséquences se poursuivent tandis le perfectif n'a pas de prolongement vers le moment de l'énonciation (il mourut). Quant au non accompli, ce sème renvoie à une action « dont l'émetteur ne considère ni le début ni la fin et qui est achevée au moment de l'énonciation et/ou l'énoncé » (C. Foullioux et E. De Vicente, 1995, p. 128). On distingue ainsi différents niveaux de fonctionnement des aspectualités et celles-ci sont susceptibles de se combiner.

2. Méthodologie

Si la dérivation consiste à former « un mot nouveau en prenant pour base une racine, un thème, ou un mot existant » (J. Marouzeau, 1969, p. 71), l'étude de l'infixation repose sur l'identification d'unités lexicales entretenant une relation sémantique avec une base préexistante. Nous avons donc recherché, dans la lexicographie, la presse écrite et la littérature, des verbes dont la morphologie semble indiquer la présence d'infixe. Pour ce faire, nous sommes parti de la règle suivante. Soit deux verbes Y et X ; Y est dérivé de X si Y est une manière de X. Une quarantaine de verbes, potentiels candidats à l'étude de l'infixation, ont ainsi été identifiés, chacun ayant pour base une forme courte avec laquelle il entretient une relation de sens. Le reste du travail a consisté à isoler les éléments formels et sémantiques adjoints à la base, afin de voir à l'aide de dictionnaires s'il est pertinent de les analyser comme étant des infixes. Le rapport entre les deux lexies doit être évident et il doit être possible, par simple suppression de l'élément de formation, de retrouver intégralement la base. Du fait de sa position, l'infixe ne permet qu'une dérivation endocentrique (il n'y a pas de

changement de classe). Il possède, comme les autres affixes, une fonction sémantique : modifier la valeur d'emploi de la base sans en changer totalement le sens. Il n'a pas de fonction grammaticale.

A quelques exceptions près (pendre, mordre, vivre) les candidats à l'infixation sont construits à partir de verbes du premier groupe et les dérivés appartiennent tous à ce groupe. Neuf formes sont identifiées dans un premier temps comme pouvant jouer le rôle d'infixe, étant donné qu'ils se retrouvent dans une base préexistante que leur adjonction modifie sémantiquement :

-aill- (tirailleur < tirer) ; (criailleur < crier), (discutailler < discuter) ;

-ass- (traînasser < traîner), (rêvasser < rêver) ;

-el- (craqueler < craquer) ;

-ill- (sautiller < sauter), (boitiller < boiter) ;

-in- (trottiner < trotter), (pleuviner < pleuvoir) ;

-nich- (pleurnicher < pleurer) ;

-on- (chantonner < chanter), (tâtonner < tâter), (mâchonner < mâcher) ;

-och- (bavochoer < baver) ;

-ot- -mâchoter < mâcher), (clignoter < cligner), trembloter < trembler), (toussoter < tousser) ;

-oy- (tournoyer < tourner).

La détermination la nature infixale de ces formes passe par une description à la fois morphologique et sémantique des unités lexicales qui les portent.

3. Morphosémantique des verbes à potentiel infixal

Certaines des formes isolées *supra* sont traitées par la lexicographie comme des suffixes. Pour d'autres, les dictionnaires ne se prononcent pas sur le mode de formation lexicale et se contentent de donner la base dont dérive le verbe qui les contient. Ainsi en est-il de *boitiller* auquel Le Grand Robert (2005) donne le sens « boiter légèrement » en indiquant qu'il « vient de boiter » sans aucune précision sur le mode de formation. Il en va de même :

- de chantonner (chanter à mi-voix) ;
- de clignoter (cligner coup sur coup rapidement et involontairement) ;
- de craqueler (fendiller (une surface polie ou lisse)) ;
- de grignoter (manger très peu, du bout des dents) ;
- de mâchonner (mâcher lentement, avec difficulté ou négligence) ;
- de tapoter (frapper légèrement à petits coups répétés) ;
- de tirailler (tirer à plusieurs reprises, en diverses directions) ;
- de sautiller (faire de petits sauts successifs) ;
- de tournoyer (tourner sur soi) ;
- de trotter (marcher à petits pas courts et pressés) ;
- de pendiller (pendre, être suspendu en se balançant, en s'agitant en l'air) ;
- de mordiller (mordre légèrement et à plusieurs reprises) ;
- de toussoter (tousseur d'une petite toux peu bruyante) ;
- de trembloter (trembler légèrement) ;
- de traficoter (trafiquer, mener un petit jeu malhonnête)...

En partant du flou laissé par les dictionnaires⁶, on peut expliquer la différence sémantique observée entre la base et le dérivé par l'adjonction d'un affixe placé à l'intérieur de la base.

Le sème « à mi-voix » est apporté par l'insertion du morphème *-on-* dans la base *chanter*, qui n'est pas dérivé de *chant*. Chronologiquement, *chanter* est antérieur à *chant*. Il n'est donc pas pertinent d'analyser *-onner* comme un suffixe dans ce cas.

⁶ Le Grand Robert (2005) au sujet de certains verbes présentés comme candidats à l'étude de l'infexion, indique clairement qu'on a affaire à un suffixe ou à une variante argotique :

- *vivoter*, de *vivre*, et suff. *-oter*
- *merdoyer*, de *merde*, argot de *merder*
- *mâchoter* de *mâcher* et suff. *-oter*
- *criailler*, de *crier*, et suff. *-ailler*
- *crachouiller*, de *cracher*, et suff. *-ouiller*
- *bavochoer*, de *baver*, et suff. *-ocher*

Grisonner par exemple dérive de grison et non de griser. L'analyse sémantique ne place pas ce type de construction dans le contexte de la suffixation. Il se posera la question du sens. Il ne s'agit pas non plus d'une valeur familière ou péjorative appliquée à chanter. La même analyse vaut pour mâchonner dont la variante familière est mâchouillée.

Les sèmes « léger », « petit », « répété » perceptible respectivement dans la définition de trembloter, de tapoter et de toussoter, sont apportés par l'affixe *-ot-* placé à l'intérieur des bases (taper, trembler, tousser). Sur le plan morphosémantique, cette forme fonctionne totalement comme un infixe. L'analyse est toute différente pour des verbes comme pivoter dans lesquels la forme *-ot-* n'est pas isolable.

Il y a de nombreux verbes qui se terminent par *-ailler*, analysé comme un suffixe par les lexicographes. Il en va ainsi de grisailer (qui vient de grisaille et non de griser). Sémantiquement, il n'apporte pas une nuance à l'action du verbe de base. Dans le cas de tirailler par contre, c'est différent. Il dérive de tirer dont il partage l'archiséme, en y apportant une légère modification. La même analyse peut se faire à propos de discutaitter (discuter de façon oiseuse) pour lequel les lexicographes ne signalent pas la présence d'un suffixe. Or, si le sens s'en trouve modifié, c'est qu'il y a eu logiquement l'apport d'un affixe, en l'occurrence *-aill-*, qui, s'il n'est pas perçu comme un suffixe, ne peut être qu'un infixe. Mais un problème de cohérence se pose. Le Grand Robert (2005) dit de disputailler, morphologiquement proche de discutaitter, qu'il est construit à partir de disputer par l'adjonction du suffixe *-ailler*, avec le sens de « disputer longuement et inutilement ». Il y a de quoi rendre perplexe l'analyste. Ces constats révèlent une absence de régularité dans la description lexicographique des verbes dérivés d'une base verbale.

Morphologiquement, trotter ne peut pas être décomposé en trottin + *-er* dans la mesure où la création de trotter est antérieure à celle de trottin. Si ce verbe dérive de trotter, c'est qu'il est construit par la simple insertion de la forme *-in-* qui apporte un nouveau sème au sens de trotter.

L'analyse de la forme *-oy-* est rendue difficile par la diversité sémantique de tourner. Mais du point de vue morphologique, il a un fonctionnement différent de celui des verbes comme nettoyer, rougeoyer (base adjectivale) ou festoyer (base nominale). La dérivation suffixale est mise en évidence dans ce type de construction.

On voit qu'avec *tournoyer* la dérivation est faite à partir d'une base verbale et l'élément formel modificateur se place à l'intérieur. Il est alors pertinent de l'analyser comme un *infixe*.

Si l'on considère *boitiller*, le sème « de manière légère » est obtenu par l'adjonction de la forme *-ill-* à l'intérieur de *boiter*, ainsi que l'a indiqué B. Poitier (*op. cit.*). Le traitement devient complexe avec certains verbes du corpus (*pendiller*, *mordiller*), traités de la même manière que *boitiller* dans le dictionnaire. Si pour le sens, on se retrouve dans la même configuration, du point de vue de la morphologie, il y a un changement qui réduit la pertinence d'une dérivation infixale. Les bases que ces verbes modifient sont des verbes du 3^e groupe qui ne se terminent pas par *-er*. Il est difficile d'admettre qu'il est placé à l'intérieur de la base. Pourtant le dictionnaire présente *fendiller* comme construit avec le suffixe diminutif *-iller*. Mais il n'évoque aucunement la présence de ce suffixe dans *mordiller*. Vu que la suppression du morphème analysé ne permet de retrouver la base verbale telle quelle, nous nous garderons de considérer qu'il y a infixation dans ces deux verbes.

Le morphème *-el-* identifiable dans le verbe *craqueler* a la particularité dans la modification sémantique de supprimer l'action (faire un bruit sec) dans le verbe de base pour y introduire le résultat de son action. Ce n'est pas une manière particulière de craquer. Mais du point de vue morphologique, il n'y a aucune difficulté à comprendre que le passage de *craquer* à *craqueler* s'opère par adjonction d'un élément de forme et sens, placé à l'intérieur de la base.

L'enseignement à tirer de cet exercice, c'est que l'analyse morphématique des verbes potentiellement construits par infixation exige la combinaison des approches lexicologique et lexicographique. Un affinement de l'analyse se révèle nécessaire pour trouver de manière rigoureuse des régularités sur le phénomène de l'infixation en français. Si l'on s'en tient à la description lexicographique, la décision de faire d'une forme un suffixe ou un *infixe* relève un peu de l'arbitraire. On ne sait pas pourquoi *-ailler* serait un suffixe dans *tournailler* et pas dans *tirailler*. On peut comprendre que *-oter* dans *vivoter* soit analysé comme un suffixe. Mais on se demande en toute logique pourquoi il est considéré comme un suffixe dans *baisoter* (*baiser*, suff. *-oter*), *pleuroter* (*pleurer*, et suff. *-oter*). La définition qui reprend textuellement la base montre que c'est

bien elle que le morphème *-ot-* modifie dans son entièreté. Dans une démarche purement lexicographique, on peut faire le choix de la simplification en considérant qu'il s'agit tout simplement d'une suffixation. Dans une approche morphématique par contre, cette option est peu satisfaisante si l'on s'essaie à l'identification des morphèmes par segmentation. L'analyse morphématique d'un verbe comme *égaler* isole deux morphèmes : *égal-* et *-er* considéré comme un suffixe (M. Grevisse et A. Gosse, 2008, p.164). C'est cet élément formel qui transforme l'adjectif en action (fonction sémantique) et associe l'unité lexicale ainsi créée à la classe des verbes et des verbes du premier groupe. A défaut de considérer les formes *-ot-*, *-aill-*, *-ill-*, modifiant des verbes préexistants, comme des infixes, on pourrait voir dans les formes *-oter*, *-ailler*, *-iller* une combinaison de morphèmes à tout le moins. On pourrait également parler à juste titre, si l'on est fermé à l'idée de l'infixation, d'un type particulier de suffixation, la suffixation aspectuelle.

4. Des morphèmes à valeurs aspectuelles

L'aspect verbal en français est ordinairement « grammaticalisé par la conjugaison d'un verbe » (J. Lindschouw et C. Reebirk, 2017, p. 29). En effet, le temps est porteur de plusieurs valeurs aspectuelles. Même s'il est possible de le rendre par des tours périphrastiques, l'aspect entretient une relation étroite avec le temps en termes de durée et de fréquence. L'apport sémantique des unités minimales analysées dans ce corpus de verbes dérivés d'autres verbes en font des morphèmes à fonction aspectuelle, puisque la fonction essentielle de l'infixe est selon B. Pottier (1962, p. 179) « de modifier le point de saisie d'une notion ». Le rôle joué par ces morphèmes s'inscrit dans les nombreuses typologies des aspects verbaux. Il s'agit d'affixes non translateurs qui apportent une nuance à l'action du verbe de base en termes d'intensité, de durée, de fréquence, d'orientation, etc., et cela indépendamment de tout contexte énonciatif.

Une comparaison des verbes base avec les verbes dérivés permet de dégager les différents aspects sémantiques. Ordinairement la définition dictionnaire du verbe dérivé reprend le verbe de base auquel il ajoute un sème différentiel. On remarque par exemple que *tapoter* est l'équivalent itératif, donc duratif de *taper*. Une telle perception conforte le sentiment que l'élément qui assure cette fonction est bien un affixe et, au regard de son emplacement dans la construction de l'unité lexicale, se présente comme un infixe. *Tapotage* est construit par substitution du suffixe verbal –

er par le suffixe nominal *-age*. Ce qui laisse le lexème *tapot-* dont la dérivation suffixale donne tantôt un nom, tantôt un verbe.

La forme *-ot-* est alors comparable au préfixe *re-* à la différence que ce dernier n'exprime pas un aspect duratif. On peut dire la même chose de *toussoter* où l'infixe exprime sémantiquement l'intensivité, l'itération étant déjà présent dans le sens du verbe de base. *Trembloter* s'inscrit également dans la réduction de l'intensité. Pour une même forme l'aspect sémantique introduit varie en fonction des propriétés du verbe de base. Du point de vue quantificationnel, les oppositions entre base et dérivé se lisent selon les tandems perfectif / imperfectif (*tourner* / *tournoyer*), ponctuel / duratif (*sauter* / *sautiller*), semelfactif / itératif (*cligner* / *clignoter*), augmentatif / diminutif (*trembler* / *trembloter*)... Dans cette approche oppositive, les aspects semblent revêtir un caractère de non-limitation, ce qui justifie la multiplicité des typologies, continuellement renouvelées.

Du point de vue de l'aspectualité configurationnelle, il s'agit de verbes marqués par la dynamicité, depuis les verbes de base. Cet aspect dynamique est renforcé par le mouvement qui caractérise la quasi-totalité des verbes analysés. Les verbes pour lesquels le dictionnaire n'évoque pas la suffixation expriment des actions en lien avec le corps. Ainsi s'inscrivent-ils, si l'on s'en tient aux sèmes différentiels, dans des perspectives physiques (à petits pas, sur soi, petits sauts successifs) et spatiales (en diverses directions, en s'agitant en l'air...) et morale dans une moindre mesure (un petit jeu malhonnête). Certains verbes dérivés fonctionnent comme un pluriel interne (construction d'une forme interne par modification du radical) en raison de la récurrence de l'itérativité des éléments de forme et de sens isolés dans la description morphosémantique.

Conclusion

L'infixation en français fait sans doute partie des faits de langue laissée à la marge des travaux de recherche, plus encore que des sujets comme l'article zéro (dans son opposition à l'absence d'article) ou l'amalgamation lexicale. Elle est plus présente dans les supports de cours que dans la production scientifique. Les raisons sont loin de surprendre. Le travail de collecte et d'analyse entrepris dans cette étude confirme la relative non-productivité de ce procédé dérivationnel. Un faible usage en discours

caractérise également les verbes considérés comme construits par infixation. Pourtant, comme l'affirme J. Bastuji (1974, p. 18) « l'unité lexicale est à la fois unité de langue et unité de discours ». De même, aucun d'entre eux ne figure sur la liste de 1001 verbes les plus usités dressée par le site pédagogique « Comment conjuguer.com »⁷. Par-delà ces limites, la diversité des formes reconnues comme infixes est telle qu'il serait regrettable de ne pas approfondir l'étude de ce phénomène, malgré la réduction de son champ à la classe des verbes. La langue n'est pas un parangon d'immobilité. Comme l'affirme B. Benveniste (1974, p. 160), elle « est en elle-même le lieu d'un travail incessant qui agit sur l'appareil formel, transforme ses catégories et produit des classes nouvelles ».

Même si elle ne permet pas de lever définitivement les réserves sur l'existence d'infixes en français, l'étude montre la spécificité de certains verbes dont la construction se situe à la lisière de la suffixation, malgré la propension de certains analystes à les traiter, par souci de simplicité sans doute, comme procédant de la dérivation suffixale. L'analyse en morphèmes montre la nécessité d'accorder un traitement à part à ces éléments de forme et de sens. Ils modifient le sens de la base en s'y imbriquant, avant le suffixe verbal, tout en laissant lire des valeurs aspectuelles. Nous prenons alors le parti des lexicologues qui considèrent que ces morphèmes doivent, de manière claire, être traités comme des infixes. Il est temps pour la lexicographie de repenser son approche de la morphologie lexicale pour décrire avec plus de cohérence et d'harmonie les lexies. Cela aura pour avantage d'éviter que des formes identiques en usage dans un même contexte morphologique et produisant le même effet sémantique connaissent des traitements morphématiques différents.

⁷ La liste des verbes est accessible à l'adresse suivante : <https://commentconjuguer.com/les-1001-verbes-francais-les-plus-usites>

Références bibliographiques

- APOTHELOZ Denis. 2002. *La construction du lexique français. Principes de morphologie dérivationnelle*. Ophrys, Paris-Gap.
- APOTHELOZ Denis. 2005. « RE- et les différentes manifestations de l'itérativité ». *Pratiques*, n°125-126, p. 48-71.
- BASTUJI Jacqueline. 1974. « Aspects de la néologie sémantique ». *Langages*, n°36, p. 6-19.
- BENVENISTE Emile. 1974. *Problèmes de linguistique générale*. Gallimard, Paris. Tome 2.
- COHEN Daniel. 1989. *L'aspect verbal*. Presses universitaires de France, Paris.
- CREISSELS Denis. 2015. Morphologie. Université Lumière (Lyon 2), [en ligne] URL : https://llacan.cnrs.fr/fichiers/cours/Creissels/ling_ter_Morphologie.pdf, consulté le 15 septembre 2021.
- FOULLIOUX Caroline et DE VICENTE Eugenio. 1995. « Verbe et aspectualité en français ». *Revista de Filología Francesa*, n° 6, p. 117-132.
- FRADIN Bernard. 2003. *Nouvelles approches en morphologie*. Presses universitaires de France, coll. Linguistique nouvelle, Paris.
- GREVISSE Maurice et GOOSSE André. 2008. *Le bon usage*. Deboeck Duculot, Bruxelles, 14^e éd.
- Le Robert. 2005. *Le Grand Robert de la langue française*.
- LINDSCHOUW Jan et REEBIRK Cilia. 2017. « L'apprentissage de l'aspect verbal en français ». *Synergies Pays Scandinaves*, n° 11-12 / 2016-2017, p. 27-39.
- MAROUZEAU Jules. 1969. *Lexique de la terminologie linguistique*. Geuthner, Paris.
- POTTIER Bernard. 1962. *Systématique des éléments de relation*. Klincksieck, Paris.
- RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe, RIOUL René. 2016. *Grammaire méthodique du français*, Presses universitaires de France, Paris, 4^e éd.

TOURATIER Christian. 2002. *Morphologie et morphématique*, Presses universitaires de Provence, coll. Langues et langage, Aix en Provence.

TOURNADRE Nicolas. 2004. « Typologie des aspects et théorie du TAM ». *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, t. XCIX, fasc. 1, p. 7-68.